

13 organisations réagissent au « rapport Bockel »

Paru dans Actualités Sociales Hebdomadaires: N° 2685 du 03/12/2010

Actualités Sociales Hebdomadaires - 2010

Rubrique : Sur le terrain

Sous Rubrique : Société

13 organisations réagissent au « rapport Bockel »

Le rapport sur la prévention de la délinquance des jeunes, bouclé par l'ancien secrétaire d'Etat à la justice, Jean-Marie Bockel, juste avant son départ, a suscité beaucoup de critiques : essentiellement centré sur la responsabilisation des parents, il accorde peu de moyens à la prévention sociale (1). Commandé par Nicolas Sarkozy, il n'est pas certain que ses préconisations soient vouées à rester dans les tiroirs. Pour cette raison, 13 organisations nationales (2) ont réagi en commun pour « rappeler un certain nombre de principes et préconisations sans lesquels il ne peut y avoir de prévention efficiente ». Elles appellent à une politique « transversale » et ambitieuse pour la jeunesse qui implique une cohérence des politiques publiques, inscrite dans la durée et avec des moyens. Les réponses, réclament-elles, doivent veiller à une « juste articulation entre responsabilité sociétale, collective et individuelle » et allier « prévention, protection, éducation, soin et sanction ». En réaction aux propositions du rapport, elles demandent de bannir tout lien de prédiction entre les difficultés psychologiques des jeunes enfants et les comportements délinquants et de favoriser la mise en place de dispositifs de soutien de proximité des parents « plutôt que d'accabler et de sanctionner » ceux qui sont en difficulté. Or certaines mesures existantes sont peu soutenues par les pouvoirs publics, soulignent-elles : « Les différents acteurs de proximité, qu'ils interviennent au titre de la prévention, du soutien à la parentalité, des soins, de la police... voient leurs moyens diminuer avec des effets préjudiciables pour le lien social. » Elles demandent également que les « situations grandissantes de précarité et d'anomie des familles » soient prises en compte et que la prévention spécialisée soit maintenue dans le champ de la protection de l'enfance, alors que le rapport invite implicitement à l'en sortir.

(1) Voir ASH n° 2682 du 12-11-10, p. 20.

(2) Citoyens et justice, la CNAPE, le CNLAPS, la FN3S, l'Uniopss, l'ACEPP, l'ADMR, ATD quart monde, la CSF, la FCSF, la FNEPE, la Mutualité française et l'UNA.